



## Fosse septique entrée de locataire

Par **blazart**, le **26/02/2018** à **19:27**

Bonjour

j'ai signé un bail en location le 05 janvier 2018

le 23 février 2018 nous constatons que la fosse déborde

Nous faisons appel a une société afin de trouver le problème

La dite société vide la fosse qui contenais 7 mètre cube de déchet en date du 26 février 2018

je voudrais savoir qui devez vidé la fosse avant notre arrivée, je suis informé que je doit entretenir et vidé celle ci a mon départ.

Je suis convaincu que en l'espace de 2 mois je n'est pas remplis 7 mètre cube de déchet, et que cela a été cacher lords de notre venu merci de votre réponse.

cordialement

Par **Visiteur**, le **26/02/2018** à **21:32**

Bonjour,

Une fosse se vidange tout les 3 à 5 ans, sauf problème de taille ou disfonctionnement.

Généralement quand la hauteur des boues excède la moitié du niveau d'eaux !

Donc elle n'a pas été vidangée alors qu'elle doit en principe l'être au moment d'un départ et le propriétaire à doit pouvoir le prouver au locataire suivant.